



Brèves du CSE extraordinaire du 25 septembre 2025



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES
CORSE

CFE-CGC Métiers de l'Emploi Corse

Consultation sur le PAPRI Pact 2025

Le PAPRI Pact, ou Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et Amélioration des Conditions de Travail, est un document détaillant l'ensemble des actions planifiées par l'employeur pour l'année en cours afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail et améliorer les conditions de travail des salariés.

Il a été construit de manière transverse, en impliquant les différents services de la direction régionale, DHR, DAFG, DDO, DT, ainsi que les collaborateurs et managers des sites. Il intègre des actions de prévention, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des collaborateurs.

Ce plan fait l'objet d'un dialogue social en CSE, d'un partage et d'une analyse par la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

L'évaluation locale et régionale des risques professionnels constitue la première étape de la démarche de prévention.

Fin 2024, celle-ci a fait l'objet d'une formalisation dans le cadre des DUERP locaux de nos 8 implantations, d'une consolidation régionale partagée en CSSCT et a donné lieu à une consultation du CSE.

Vote CFE-CGC : POUR

Ce compte rendu résume les points clés abordés lors du CSE extraordinaire et met en lumière les préoccupations exprimées par vos élus CFE-CGC.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'éclaircissements sur certains points, n'hésitez pas à nous contacter !

**A LA CFE-CGC, NOUS PENSONS QU'IL FAUT PROPOSER,
NEGOCIER ET ARGUMENTER POUR AVANCER !**

Vous pouvez nous contacter par mail : syndicat.cfe-cgc-corse@francetravail.fr

Nous restons à votre écoute et à votre service.

Vos élus (es) et RS CFE-CGC.

